

Décision portant proclamation des résultats des élections des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale EES de l'université de Bordeaux

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L 713-1 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'école doctorale EES ;

Vu la décision en date du 7 juin 2022 portant organisation des élections des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale EES de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision en date du 27 juin 2022 portant recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale EES de l'université de Bordeaux ;

DECIDE

Article 1. Résultats de l'élection des doctorants

Pour chaque candidature, les usagers de l'école doctorale EES se sont prononcés comme suit :

- ◆ Nombre total d'inscrits : 101
- ◆ Nombre total de votants : 28
- ◆ Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 1
- ◆ **Nombre total de suffrages valablement exprimés : 27**

SONT PROCLAMES ÉLUS:

Les résultats sont présentés classés par spécialité et par ordre alphabétique des représentants titulaires :

Spécialité Sciences économiques – 2 sièges à pourvoir	
Titulaire	Madame ALVAREZ-SAAVEDRA Valentina
<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur VELASQUEZ-ESPITA Deivyd</i>
Titulaire	Monsieur BAO Alex
<i>Suppléant</i>	<i>Madame LIS-CASTIBLANCO Catherine</i>

Spécialité Démographie – 1 siège à pourvoir	
Titulaire	Madame GRIPSIU Argyro
Suppléant	Monsieur SEDOUH Kokou Romaric

Spécialité Gestion – 1 siège à pourvoir	
Titulaire	Madame WASILEWSKI Mélanie
Suppléant	Madame DARMENDRAIL Véronique

Article 2. Durée du mandat

Les doctorants de l'école doctorale EES sont élus représentants au conseil à compter du 4 juillet 2022 et pour une durée de 2 ans. Les représentants siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs ou de leur soutenance.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affiché conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement.

Fait à Talence, le 4 juillet 2022

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation,
Julien ROPIQUET
Directeur des affaires juridiques

